

Informations de base

Faits et chiffres

Embargo: 12h00 vendredi 7 janvier 2011

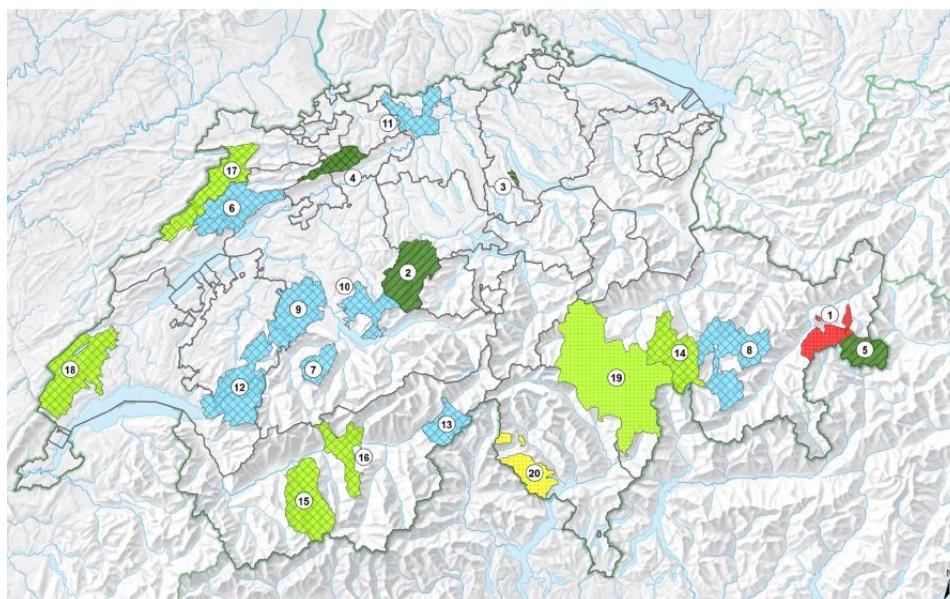
Quelle grandeur ont les huit parcs qui ont déposé leur demande pour devenir titulaires du label « Parc d'importance nationale ». Quelles sont les étapes de la mise sur pied d'un parc. Quelques informations à ce sujet :

Chiffres des communes, des surfaces et de la population des huit parcs

| | Communes | Surfaces (km ²) | Population |
|-----------------------------|------------|-----------------------------|----------------|
| Binntal VS | 6 | 181 | 1'302 |
| Chasseral BE/NE | 29 | 388 | 35'161 |
| Diemtigtal BE | 2 | 135 | 2'140 |
| Parc Ela GR | 19 | 549 | 5'245 |
| Gantrisch BE/FR | 27 | 402 | 42'721 |
| Gruyère Pays-d'Enhaut VD/FR | 14 | 503 | 12'585 |
| Jurapark Aargau AG | 29 | 241 | 37'380 |
| Thunersee-Hohgant BE | 11 | 185 | 13'823 |
| Total | 137 | 2584 | 150'357 |

Les huit parcs se trouvent dans sept cantons, réunissent 137 communes (qui ont toutes voté démocratiquement leur participation) et s'étendent sur une surface de 2584 kilomètres carrés.

Sur la carte suivante, les huit parcs qui déposent leur demande sont colorés en bleu. Ils ont actuellement – comme les parcs en vert clair – le statut de « candidat », c'est-à-dire que d'après l'examen de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, ils remplissent les conditions pour entrer dans la phase de création du parc. En effet, à la fin de la phase de création qui dure plusieurs années, les parcs candidats postulent pour être reconnus en tant que « parc d'importance nationale ». Si la demande est admise avec succès, les parcs entre dans la phase de gestion pour une durée de dix ans.



Comment se forme un parc?

L'initiative de créer un parc doit émaner de la région. Généralement, les communes intéressées font faire une étude de faisabilité qui a pour but de clarifier si la région dispose d'une valeur au dessus de la moyenne en terme de nature, paysage et habitations ainsi qu'un haut potentiel de développement régional durable.

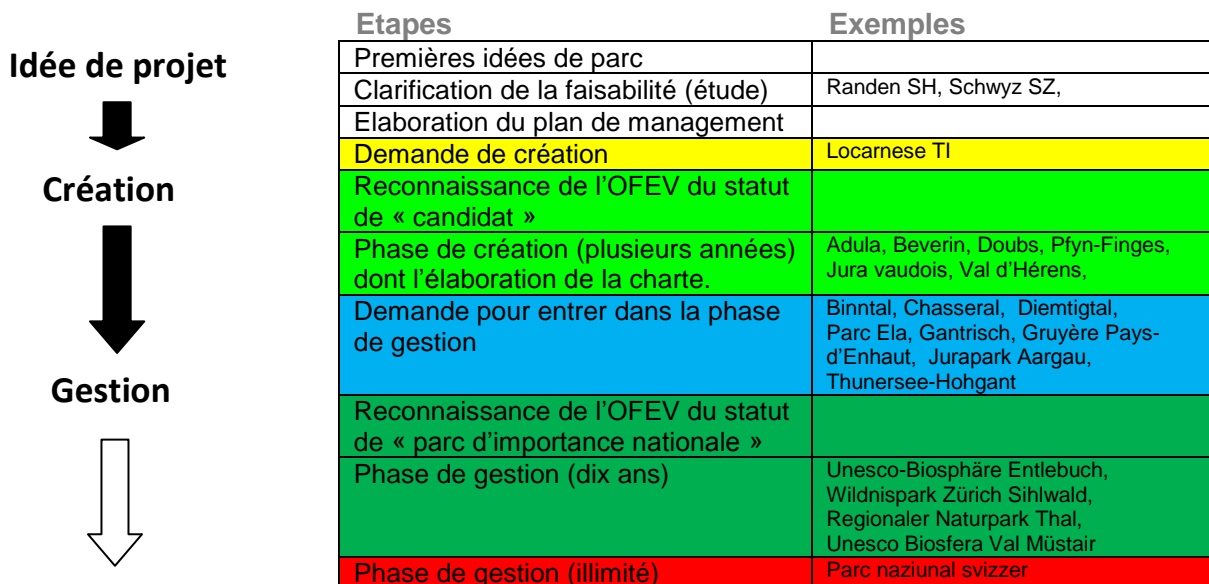
Si l'étude admet la faisabilité, l'organe responsable provisoire du parc élabore en collaboration avec les milieux intéressés, un plan de management pour la création d'un parc. Ces documents sont ensuite soumis à l'Office fédéral de l'environnement OFEV pour examen. Si le résultat est positif, le parc devient titulaire du Label de « Candidat » et peut entrer dans la phase de création d'un parc.

Lors de la phase de création qui dure plusieurs années, l'organe responsable du parc se munit de structures solides (par exemple en fondant une association, en créant un bureau), élabore une charte (soit un programme de dix ans) avec la participation des cercles intéressés, livre les preuves du soutien démocratique (à travers les votations dans les communes) et de l'assurance à long terme du territoire du parc (à travers l'intégration dans le plan directeur cantonal).

L'Office fédéral de l'environnement OFEV traite le dossier de demande pour la phase de gestion du parc. Si le résultat de l'examen est positif, le parc devient titulaire du Label de « parc d'importance nationale ».

Après dix ans, la Confédération contrôle si le parc a atteint ses buts et remplit toujours les conditions du parc (par exemple : haute qualité de la nature et du paysage). Les communes décident démocratiquement, si elles veulent faire partie du parc pour une nouvelle période de dix ans.

Processus schématique „Création et gestion d'un parc d'importance nationale“



Les étapes valent pour les trois catégories de parc :

- Parc national
- Parc naturel régional
- Parc naturel périurbain

Les demandes doivent être remises début janvier à l'OFEV, qui décidera d'ici à la fin de l'été (août/septembre) si le parc aura le droit de devenir titulaire du Label « candidature » ou « parc d'importance nationale » en 2012.

Important:

Les buts stratégiques, comme le maintien et la valorisation de la nature et du paysage, l'encouragement de l'économie régionale ou encore la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, sont définis par la loi.

Chaque organe responsable de parc décide de manière autonome, avec quelles mesures, moyens, projets et activités il veut atteindre les buts. Le potentiel et les priorités de chaque parc sont très variés.

Les organes responsables de parcs formulent leur programme pour la phase de création à l'aide d'un « plan de management » et pour la phase de gestion au moyen d'une charte. Ces documents doivent remplir certaines conditions formelles. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) examine, si les conditions préalables sont remplies et juge les prestations, que les parcs veulent apporter. L'OFEV décide si et combien d'argent est disponible pour chaque prestation.

Selon le droit suisse (Ordonnance sur les parcs et Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage Art. 23e et articles suivants), les parcs sont un instrument d'encouragement. Les parcs devraient créer l'envie de préserver les valeurs de la nature et des paysages et de les valoriser ainsi que renforcer l'économie régionale et la coopération.

En dehors des zones centrales des parcs nationaux et des parcs naturels périurbains, la loi ne formule pas de restriction. Cependant, des exceptions sont possibles dans les zones centrales elles-mêmes (par exemple : l'approvisionnement des cabanes du CAS par hélicoptère), aussi longtemps que les objectifs de protection ne sont pas compromis.

Autres informations:

Office fédéral de l'environnement (OFEV) :
www.bafu.admin.ch/paerke/

Réseau des parcs suisses :
www.netzwerk-parke.ch/fr/index.php

Réseau des parcs suisses

Le Réseau des parcs suisses est l'association faitière des parcs en phase de création et en phase de gestion. Les projets de parc, les sites du patrimoine mondial de l'Unesco ainsi que d'autres peuvent participer en tant que membre associé au Réseau.

Le Réseau organise au préalable l'échange d'expérience entre les parcs, représente les parcs au niveau national et se charge des relations publiques. Il a un contrat de prestations avec l'Office fédéral de l'environnement.

Le Réseau est une association qui a son siège à Berne.
Fondation en mai 2007 sur le Chasseral.